



Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Composé de 25 membres

Il débat, décide et vote.
Il se réunit en moyenne 1 fois par mois.

Le PRÉ-CONSEIL

Composé de 25 membres

Il échange, débat afin de préparer le Conseil.
Il se réunit en moyenne 1 fois par mois.

Le BUREAU STATUTAIRE

**Composé du Président et
des 7 Vice-Présidents**

Il donne un avis sur les
propositions des commissions et prend les
décisions déléguées par le Conseil.
Il se réunit en moyenne
tous les 15 jours.



CONFÉRENCE DES MAIRES

**Elle est composée des Maires des 8 Communes
membres de la Communauté de Communes.**

Elle donne son avis sur tout sujet relevant
de l'intérêt intercommunal et ayant trait
aux compétences et au développement
de l'aménagement durable du territoire.



LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

**Chaque commission est
présidée par le Président
ou par le Vice-Président
en charge de la thématique.**
Elles débattent et élaborent des
projets et font des propositions.



COMITÉS DE PILOTAGE **Élus, techniciens et partenaires.**

Ils mettent en oeuvre les projets
et assurent la liaison entre les
différentes instances de la
Communauté de Communes
et les partenaires institutionnels.



**RÉUNIONS PUBLIQUES,
ENQUÊTES CITOYENNES,
COMITÉS DES USAGERS...**